

MAIRIE

DE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 4 décembre 2015 à 19 h 00

Seyne-les-Alpes

ALPES - DE - HAUTE - PROVENCE

04140

TÉL. 04 92 35 00 42

I/ Nouvelle composition du Conseil Communautaire de la CCPS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de voter un accord local pour déterminer une nouvelle composition du Conseil Communautaire (démission d'un Conseiller) celui-ci étant de toute façon voué à disparaître d'ici quelques mois, et laisse le soin à l'autorité préfectorale de prendre le nouvel arrêté de répartition.

II/ Décisions modificatives :

En fonctionnement, il s'agit, notamment, d'ajouter des crédits pour régulariser des dépenses (transports scolaires, commune, chaufferie bois) et en investissement régulariser également des dépenses (commune) et inscrire, en dépenses et en recettes, l'opération de réaménagement du Grand-Puy (remontées mécaniques). Voté à l'unanimité.

III/ Modification du PLU :

Question retirée de l'ordre du jour car le Bureau d'études, en charge du dossier, n'a pas encore fourni toutes les informations nécessaires.

IV/ Demande de subvention DETR :

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la demande de subvention DETR pour le remplacement du tracteur New Holland.

V/ Grand-Puy :

Maîtrise d'œuvre 2016 télésiège et téléski : prolongement de la mission de maîtrise d'œuvre à la Société MTC pour la création d'un nouveau télésiège (8 500 € HT) et du nouveau téléski (18 500 € HT). Voté à l'unanimité.

Déboisement emprise nouveaux appareils : mise en vente des bois de gré à gré. Voté à l'unanimité.

Déboisement piste Grand-Puy/Fanget : mise en vente des bois de gré à gré. Voté à l'unanimité.

Avenant convention Assur'Gliss : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pour la saison 2015/2016.

Tarifs Assur'Gliss et reversement Ski Club : tarif fixé à 2,40 € TTC par journée assurée et reversement au Ski Club de 0,42 € TTC par journée assurée vendue. Voté à l'unanimité.

Convention SAF secours hélicoptères : reconduction de la convention fixant le tarif pour la saison 2015/2016 à 55 € la minute. Voté à l'unanimité.

Convention VAL BLANCHE UBAYE secours ambulances : renouvellement de la convention qui fixe les tarifs des transports sanitaires : station → Maison médicale : 120 € - station → Hôpital ou Polyclinique de GAP : 232 € - station → Centre hospitalier de DIGNE : 201 €. Voté à l'unanimité.

Tarifs VTT à compter de 2016 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote, pour l'été 2016, les tarifs suivants: montée VTT ou piéton : 6,00 € – demi-journée VTT : 10,50 € - journée : 13,50 € - forfait saison : 85,00 € – nouveau tarif : 10 jours non consécutifs : 65,00 €.

Tarif brassard support transparent : 1,00 € à compter du 12/12/2015. Voté à l'unanimité.

VI/ Lancement des consultations étude de risques inondations camping « les Prairies » :

Autorisation de lancer les consultations pour la réalisation d'une étude d'un montant estimé à 9 000 € HT.
Voté à l'unanimité.

VII/ Questions diverses :

A/ Convention de partenariat avec les Fondations Crédit Agricole pour la 2^{ème} tranche de travaux de la Citadelle : montant des travaux : 400 000 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de subventionnement pour un montant de 40.000 € avec les Fondations du Crédit Agricole (Provence Alpes Côte d'Azur : 20 000 € et Pays de France : 20 000 €).

B/ Abondement du fonds « Villages et Cités de caractère » : proposition de verser 5000 € à ce fonds pour la réfection des façades et des toitures par les particuliers. Voté à l'unanimité.

C/ Adhésion à la Fondation du Patrimoine : versement d'une subvention de 100 € pour adhérer à cette Fondation qui apporte aide et conseils pour de petits ouvrages du patrimoine privé et public. Voté à l'unanimité.

D/ Choix de 3 délégués auprès du Pays Dignois : 3 délégués doivent être désignés pour participer à l'Assemblée Générale du pays Dignois, dont 1 qui siègera au Conseil d'Administration. V. CENTELEGHE – F. HERMITTE et L. PASCAL sont désignés à l'unanimité. M. HERMITTE siègera au Conseil d'Administration.

E/ Avenant convention musique dans les écoles : le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant passé avec la Fédération des Centres Musicaux Ruraux fixant le tarif heure/année à 1810 €.

F/ Conventions et tarifs déneigement des voies privées : reconduction des tarifs votée à l'unanimité.

G/ Tarifs déneigement par prestataires extérieurs : reconduction du tarif horaire de 64,00 € HT votée à l'unanimité.

H/ Délibération de principe : octroi de cadeaux : suite à la demande du Trésorier, le Conseil Municipal prend, à l'unanimité, une délibération donnant la possibilité d'acheter des cadeaux (colis de Noël, pots de départ, remise de médailles, remerciements).

I/ Délibération de principe : affectation des dépenses aux articles 6232 (fêtes et cérémonies) et 6257 (réceptions) : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager des dépenses liées aux manifestations, fêtes et cérémonies aux imputations comptables 6257 réceptions : apéritifs et repas et au 6232 fêtes et cérémonies : cadeaux dans le cadre de la délibération précédente, concerts, spectacles, animations, droits d'auteurs, fleurs et frais de restauration et de déplacements.

J/ Convention de mise à disposition d'un agent entre la commune et le CCAS : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel (un agent communal qui depuis de nombreuses années s'occupe du CCAS) entre la commune et le CCAS pour régulariser cette situation (cela représente environ 1700 €/an payés par le CCAS au budget principal).

K/ Créances admises en non-valeur : admissions en non-valeur pour un montant de 862,22 € au budget eau et assainissement. Voté à l'unanimité.

Séance levée à 20 heures 20.